

17 octobre 2019

(19-6786)

Page: 1/3

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: espagnol

## **MODIFICATION DU MODÈLE DE CERTIFICAT ZOOSANITAIRE D'EXPORTATION**

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE

La communication ci-après, datée du 9 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

1. Conformément à l'article 7 ("Transparence") de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui concerne la notification aux Membres des modifications des mesures sanitaires et phytosanitaires, et à des fins d'application, nous faisons connaître par la présente les différentes modifications apportées au certificat zoosanitaire d'exportation (CZE), qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
2. Au Mexique, les organismes chargés d'appliquer les obligations sont le Ministère de l'agriculture et du développement rural (SADER) et le Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASICA).
3. Les produits visés sont les suivants: animaux vivants, leurs produits et sous-produits; et produits chimiques, pharmaceutiques, biologiques et alimentaires destinés à être administrés à des animaux ou consommés par eux.
4. Les régions ou pays susceptibles d'être concernés sont tous les partenaires commerciaux.
5. Nous signalons qu'il a été tenu compte de la dénomination actuelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (SADER) dans les documents produits par le Service. Toutefois, dans le cas du certificat zoosanitaire d'exportation (CZE), cette modification sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
6. Il convient de signaler que le personnel chargé d'envoyer les documents peut relever soit directement du SADER soit du Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASICA), qui est un organisme décentralisé du premier. C'est pourquoi les documents porteront le cachet correspondant (annexes 1 a et 1 b).
7. De même, le SENASICA procède actuellement à la transition vers la pleine mise en œuvre du Guichet numérique mexicain du commerce extérieur (VDMCE). Il s'agit d'un système au moyen duquel sont délivrés les CZE des animaux vivants, de leurs produits et sous-produits, ainsi que des produits chimiques, pharmaceutiques, biologiques et alimentaires destinés à être administrés à des animaux ou consommés par eux, suivant un modèle conforme aux lignes directrices internationales, raison pour laquelle les exportateurs pourront présenter, au point d'inspection à l'entrée pour les différents pays, les modèles de CZE produits aussi bien au moyen du VDMCE (on en trouvera ci-joint à des fins de référence la version actualisée, annexes 2a, 2b et 2c), qu'au moyen du système SINACERT WEB (annexes 3a, 3b et 3c).

8. Il importe de signaler que le VDMCE prévoit les mesures décrites ci-après, qui assurent une plus grande certitude dans le processus de certification:

- Signatures électroniques: elles sont utilisées tant par les exportateurs au moment où ils présentent leur demande que par les fonctionnaires au moment où ils délivrent les CZE.

9. Code bidimensionnel comportant les renseignements suivants:

- a) Feuille
- b) Date de délivrance
- c) Registre fédéral des contribuables (RFC) de l'exportateur
- d) Raison sociale ou nom de l'exportateur
- e) Douane
- f) Pays de destination
- g) Régime de la marchandise
- h) Type de certificat
- i) Combinaison
- j) Quantité totale de marchandises
- k) Unité de mesure
- l) Nom du bureau émetteur
- m) Nom du médecin vétérinaire officiel émetteur
- n) Nom, dénomination ou raison sociale de l'établissement d'origine
- o) Nom, dénomination ou raison sociale de l'établissement de destination
- p) Nom, dénomination ou raison sociale de l'établissement

10. Langue: le modèle de certificat peut être imprimé en espagnol, en anglais et/ou en français. Pour cette raison, lorsque plusieurs langues sont utilisées, la numérotation devra être consécutive et adaptée, en indiquant le nombre total de pages que comprennent les certificats imprimés dans les différentes langues. Exemple: [numéro de page] 1-6, 2-6, 3-6, etc.

11. Il convient de signaler que, en cas d'incident dans le fonctionnement du système du VDMCE, les exportateurs pourront présenter un modèle différent du CZE, émis par un autre de nos systèmes appelé SINACERT WEB (annexes 3a, 3b et 3c), afin de permettre l'entrée des marchandises de chaque pays de destination correspondant, évitant ainsi des retards aux points d'entrée de ces marchandises.

12. Par ailleurs, s'il existe un intérêt à cet égard, des codes d'accès au système VDMCE peuvent être fournis aux autorités sanitaires des pays importateurs, afin que celles-ci puissent consulter les certificats émis dans le cadre de ce système, ce qui permet de confirmer leur authenticité. Voir les exemples de CZE, cachets et signatures.

13. Les Membres de l'OMC sont priés de tenir compte de cette modification du modèle de certificat zoosanitaire d'exportation aux fins des transactions commerciales du Mexique.

14. La présente communication est soumise à des fins de transparence pour que les Membres soient mieux informés du processus de réglementation en vigueur au Mexique.

15. Les documents (annexes) sont disponibles à l'adresse suivante:  
<https://drive.google.com/open?id=18exeWKH7JQpm7b24z22zWbccUd7r3W6g>.

Pour toute observation ou commentaire, prière de s'adresser au point de contact au Mexique:

Dirección General de Normas  
Calle Pachuca # 189, Col. Hipódromo Condesa  
Del. Cuauhtémoc, CP 06140, Ciudad de México  
Tél.: +(52 55) 5729 9100 – Interne: 43244  
Adresses électroniques: [normasomc@economia.gob.mx](mailto:normasomc@economia.gob.mx)  
[sofia.pacheco@economia.gob.mx](mailto:sofia.pacheco@economia.gob.mx)  
[jose.ramosr@economia.gob.mx](mailto:jose.ramosr@economia.gob.mx)

ou

Servicio Nacional de Sanidad Inocuidad y Calidad Agroalimentaria (SENASICA)  
Boulevard Adolfo Ruíz Cortines No. 5010  
piso 5, Colonia Insurgentes Cuicuilco  
Delegación Coyoacán  
México D.F. C.P. 04530. Tél.: 01 (55) 59051000 – Interne: 51055  
Adresses électroniques: [juan.gay@senasica.gob.mx](mailto:juan.gay@senasica.gob.mx)  
[dgsa-fernando@senasica.gob.mx](mailto:dgsa-fernando@senasica.gob.mx)  
[teresa.cervantes@senasica.gob.mx](mailto:teresa.cervantes@senasica.gob.mx)  
[alejandra.garciap@senasica.gob.mx](mailto:alejandra.garciap@senasica.gob.mx)

---